

**ARRÊTÉ DE NOMINATION DU DIRECTEUR DE LA COMPOSANTE
« CITÉ DES LANGUES ÉTRANGÈRES, DU FRANÇAIS ET DES FRANCOPHONIES (CLEFF) »
DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation,

Vu la délibération du conseil d'administration référencée CA2023/33 du 13/07/2023 portant approbation de la création de la composante CLEFF,

Vu la délibération du conseil d'administration référencée CA2023/34 du 13/07/2023 portant approbation des statuts (provisaires) e la composante CLEFF,

Vu les statuts provisoires en vigueur de la CLEFF, et notamment son article 6,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Université Bordeaux-III),

Considérant l'appel à candidatures général organisé en direction des personnels enseignants-chercheurs et enseignants titulaires en activité à l'Université Bordeaux Montaigne.

ARRÊTÉ

Article 1:

Monsieur Antoine ERTLÉ, enseignant-chercheur, est nommé à compter du 1^{er} septembre 2023 pour un mandat de quatre ans, directeur de la Cité des Langues Etrangères, du Français et des Francophonies (CLEFF), composante de l'Université Bordeaux Montaigne.

Article 2:

Le présent arrêté est soumis à publicité, par voie de publication sur le site internet de l'Université Bordeaux Montaigne.

Article 3:

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.



Fait à Pessac, le 1^{er} septembre 2023

Le Président
de l'Université Bordeaux Montaigne,

Lionel LARRÉ.
PRÉSIDENCE

Publié le :

- 4 SEP. 2023

Transmis à Mme la rectrice chancelière des universités le:

- 4 SEP. 2023